

Appel à projet Culture et Citoyenneté 2019-2020

En partenariat avec la Direction Académique des Services de l'Education Nationale et le Rectorat, le Département du Calvados soutient sous forme d'appel à projets, l'accueil dans les collèges du Calvados d'intervenants extérieurs qui proposent des activités en lien avec la culture et la citoyenneté (culture scientifique : sciences et techniques, environnement, Europe et ouverture sur le monde, éducation aux médias et à la vie publique, économie sociale et solidaire, devoir de mémoire etc...).

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Dossier à retourner - au format numérique uniquement - pour le 3 avril 2019 à peggy.mansour@calvados.fr

Accusé de réception envoyé à l'établissement par e-mail.

Etude des demandes par le comité de pilotage composé de représentants de la DASEN, du Rectorat et du Département du Calvados, puis par la commission permanente du Département du Calvados. Le comité se réunit après le vote du budget du Conseil départemental, et examine et arbitre sur les dossiers en fonction de leur intérêt et des crédits disponibles.

Réalisation du projet et accueil de l'intervenant.

Versement de la participation du Département **après transmission par le collège de la fiche bilan et des pièces justificatives** au service Actions éducatives, Citoyenneté, Europe au plus tard dans les deux mois qui suivent l'intervention de l'animateur.

CRITERES DE SELECTION

L'attribution de la subvention se fera selon les critères suivants :

- Qualité du projet (cohérence avec le projet d'établissement et le contrat d'objectifs, dans la logique du parcours culturel et citoyen des élèves ; la restitution de fin d'année ne doit pas être l'objectif de l'action, mais au mieux, un moyen de la valoriser)
- Interdisciplinarité
- Qualité et intervention régulière de l'intervenant
- Participation active des élèves
- Ouverture du projet sur le collège et sur l'extérieur.

Seront également prioritaires :

- les projets qui concernent un niveau de classes et non un groupe restreint d'élèves volontaires,
- les collèges situés en zones rurales et Réseau d'Education Prioritaire

PARTICIPATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le montant de la subvention ne pourra être inférieur à 300€ et excéder 2000€, et ne pourra pas être supérieur à 75% du budget du projet.

Le collège devra engager ses fonds propres dans la réalisation du projet.

La subvention qui pourrait être attribuée par le Département du Calvados doit permettre de **financer la rémunération** (taux horaire indicatif = 50€) et les frais de déplacements et les défraiements (repas, hébergement) **des intervenants extérieurs**. Par conséquent, les projets sans intervenant ou les dépenses liées à l'achat de matériel ne sont pas éligibles.

Les collèges doivent joindre au dossier de demande de subvention les devis faisant apparaître la rémunération et les frais de déplacement des intervenants.

Le budget prévisionnel présenté doit faire apparaître toutes les dépenses envisagées, et doit être équilibré (somme des dépenses = somme des recettes).

L'établissement s'engage à faire état du soutien du Département du Calvados auprès des parents, dans les communiqués, au correspondant presse et dans toute publication concernant le projet.

Afin de faciliter la découverte d'un établissement **culturel** de proximité, en lien avec le projet, le Département peut exceptionnellement participer aux frais de transport des élèves une fois dans l'année (contact : Valérie Constant, service des affaires culturelles 02 31 57 18 20).

La DRAC et le Département du Calvados subventionnent également d'autres types de projets culturels dans le cadre des appels à projets Jumelages – Résidences d'artistes et Résidences triennales territoriales.

Plus d'informations sur : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Normandie/Appels-a-projets>

Vos contacts :

Suivi administratif et financier de votre dossier :

Peggy Mansour - Service Actions éducatives, citoyenneté, Europe – Département du Calvados
02 31 57 12 14 – peggy.mansour@calvados.fr

Conseils

Ghislain Dumesnil – Direction des Services Départementaux de L'Education Nationale
02 31 45 96 32 ghislain.dumesnil@ac-caen.fr

Valérie Constant – Service des affaires culturelles – Département du Calvados
02 31 57 18 20 valerie.constant@calvados.fr

APPEL A PROJET CULTURE ET CITOYENNETE
Soutien aux projets des collèges du Calvados
Année scolaire 2019-2020

Prise en charge de la rémunération, frais de déplacement et défraiements d'intervenants extérieurs

Dossier reçu le :

Ce dossier à compléter peut être adapté en fonction du projet proposé. Les encadrés ne sont pas limitatifs et tout ajout est le bienvenu. Il est également possible de joindre des annexes au format numérique (images, vidéo...).

INFORMATIONS SUR L'ETABLISSEMENT

Nom du collège :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

e-mail :

Nom du chef d'établissement :

Nom et fonction du responsable du projet (coordonnateur):

Adresse e-mail et numéro de téléphone du responsable du projet :

Nom et fonction des autres personnes de l'établissement concernées par le projet :

Partenaire(s) (structure(s), intervenant(s), coordonnées) :

Nombre d'élèves :

Niveaux concernés :

DESCRIPTION DU PROJET

Dominante. Merci de cocher une dominante parmi « Culture », « Culture scientifique : sciences et techniques », « Environnement », « Europe et ouverture sur le monde », « Education aux média et à la vie publique », « Economie sociale et solidaire » et « Autres domaines concernés ».

Culture (vous pouvez cocher une ou plusieurs cases ci-dessous)

Arts plastiques

Danse

Arts visuels

Photographie

Arts du cirque

Archéologie

Histoire des arts

Musique

Architecture

Théâtre

Littérature

Patrimoine

Culture scientifique : sciences et techniques

Environnement

Europe et ouverture sur le monde

Education aux média et à la vie publique

Economie sociale et solidaire

Devoir de mémoire

Autre (s) domaines concerné(s)

Titre du projet :

Thème du projet (descriptif) et activités prévues :

Objectifs du projet :

Mise en œuvre du projet - de quelle façon allez-vous intégrer les items suivants dans votre projet ?

Caractère interdisciplinaire du projet :

Implication des élèves :

Ouverture du projet sur le collège / vers l'extérieur :

Organisation sur le temps scolaire et hors temps scolaire :

Organisation et fréquence des interventions :

PRODUCTION

Quelle(s) production(s) envisagez-vous pour votre projet ?

Comment envisagez-vous de communiquer sur votre projet ?

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

DEPENSES		RECETTES	
Salaire intervenant(s)		Département du Calvados	
Frais de restauration		Etablissement	
Frais d'hôtellerie		FSE	
Frais de transport			
Autres (préciser)		Autres (préciser)	
TOTAL		TOTAL	

L'établissement s'engage à faire état du soutien du Département du Calvados auprès des parents, dans les communiqués, au correspondant presse et dans toute publication concernant le projet.

Date :

Visa du gestionnaire :

Avis et signature du chef d'établissement :

A renvoyer pour le 3 avril au plus tard par e-mail : peggy.mansour@calvados.fr

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du dispositif « Appel à projet des collèges » par le Département du Calvados. Le destinataire des données est le Service Actions éducatives, Citoyenneté, Europe Département. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, veuillez vous adresser au correspondant Informatique et Libertés – direction des systèmes d'information–BP 20520–14035 Caen Cedex–(ref-cnii@calvados.fr).